

Délibération n° 2025 – V – 002

**Contrat de quasi-régie, mandat de maîtrise d'ouvrage du PAPI Au Fil du Drac**

Le vingt et un juillet deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical, convoqué le 11 juillet deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi. Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Présente en visio
Le Département	Christophe Revil	/
Le Département	Cyrille Madinier	Présent en visio
Grenoble Alpes Métropole	Laura Siefert	Présente en visio
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	/
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	/
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Présente en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	/
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	/
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	/
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean-Luc Garnier	Présent en visio
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	/
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	/
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	/
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	/
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	/
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	/

**Autres personnes présentes :** Pour le SYMBHI : Pierre Verry, Daniel Verdeil, Claire Godayer, Mathieu Grenier, Aurélie Campoy, Cécile Albano. GAM : Nicolas Perrin

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Par délibération du 16 décembre 2011, le SYMBHI est entré dans le capital de la Société Publique Locale (SPL) Isère Aménagement, ce qui lui permet de pouvoir solliciter les services de celle-ci dans le domaine de l'aménagement.

Le SYMBHI a contracté deux mandats dans le cadre du PAPI d'intention du Drac qui vient de s'achever, et souhaite poursuivre cette collaboration pour la phase de PAPI en confiant à la SPL Isère Aménagement un mandat de maîtrise d'ouvrage, dans le cadre d'un contrat de quasi-régie.

Ce choix s'explique par les dimensions réduites de l'équipe du SYMBHI affectée au territoire du Drac, et en particulier par le volume d'actions de travaux prévues sur le Drac dans le cadre du PAPI Au Fil du Drac, et le calendrier ambitieux de leur mise en œuvre porté par le SYMBHI, ainsi que la satisfaction apportée par les deux précédents mandats sur le Drac et ceux sur les autres territoires.

Il est cependant à noter que la cheffe de projet du SYMBHI en charge du PAPI Au Fil du Drac assurera bien l'animation globale du PAPI et aura une vision transversale des travaux sous maîtrise d'ouvrage du SYMBHI.

La mission du mandataire consistera à mettre en œuvre la phase travaux du programme de protection contre les inondations du projet « Au Fil du Drac », comportant le suivi des prestations relatives à l'appropriation et la mise à niveau de la phase AVP, les études de niveau PRO, ainsi que le suivi des travaux et toutes les études nécessaires à sa réalisation. Isère Aménagement assurera également le suivi administratif et financier du marché de maîtrise d'œuvre des études nécessaires à sa réalisation et des travaux.

Il s'agit notamment :

1. du montage des pièces administratives et financières des marchés publics correspondant aux travaux d'aménagement du Drac sous maîtrise d'ouvrage du SYMBHI, ainsi que le suivi et l'exécution financière de ces marchés,
2. du pilotage et la conduite d'opération des travaux d'aménagement du Drac sous maîtrise d'ouvrage du SYMBHI, dans le respect du calendrier et de l'enveloppe financière associés. Cela passe notamment par le cadrage des prestataires externes qui réaliseront les différentes études et travaux, le contrôle et l'analyse des éléments et des livrables produits, la participation aux réunions de validation intermédiaire et finale, etc.
3. d'une mission de suivi environnemental des actions liées aux travaux d'aménagement du Drac avec notamment l'assistance et le pilotage des études liées aux aménagements, la participation aux processus de concertation, une assistance au suivi des procédures réglementaires et une assistance à la définition et la mise en œuvre du système de suivi.

Ce projet de contrat de quasi-régie entre le SYMBHI et la SPL Isère Aménagement, d'un montant de 1 845 000 € HT, porte sur une durée allant d'octobre 2025 à fin décembre 2032, et figure en annexe au présent rapport.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité des suffrages exprimés** (Mme Gerin et MM Strappazzon et Madinier ayant décidé de ne pas prendre part au vote compte tenu de leurs responsabilités respectives au sein de la SPL) :

- **d'approuver le contrat de quasi-régie du PAPI Au Fil du Drac entre le SYMBHI et la SPL Isère Aménagement joint en annexe**
- **d'autoriser le Président à le signer et à demander toutes les subventions s'y rapportant.**

Fait à Grenoble, le jeudi 24 juillet 2025

Extrait certifié conforme,  
Le Président

  
Fabien Mulyk